



République française

Département du Cantal



## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 02 novembre 2022

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation: 10/10/2022
<b>11</b>	<i>L'an deux mille vingt-deux et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
<b>Présents : 10</b>	
<b>Votants: 10</b>	<b>Présents :</b> Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Cécile MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY
<b>Pour: 0</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Absent :</b> Didier CHAMBON
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Marie-Pierre BABUT

### Objet: Décisions modificatives sur budget 2022 - DE\_2022\_026

Mme le Maire expose à l'assemblée que le montant inscrit au titre de l'opération « Signalisation urbaine » (relative au matériel destiné à l'adressage communal) au compte 2188 (chapitre 21) ainsi qu'au compte 2041582 (fonds de concours éclairage public) en dépense d'investissement du budget sont insuffisants.

Il convient de voter des crédits supplémentaires au compte 2188 pour un montant de 2 000.00 €, et au compte 2041582 pour 500.00 €, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num / Chap. Glob.	Libellé		
022	Dépenses imprévues	/	- 2 500.00
023	Virement section d'investissement	/	2 500.00
021	Virement section fonctionnement	2 500.00	
Art 2188 – chap 21	Op.n°30- Signalisation urbaine	/	2 000.00
Art 2041582 Chap 20	Op 38 éclairage public		500.00
<b>TOTAL</b>		<b>2 500.00</b>	<b>2 500.00</b>



Le Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces décisions modificatives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les décisions modificatives au budget 2022 comme indiquées ci-dessus.

Fait à Lanobre, le 2 novembre 2022

Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le ~~18 NOV. 2022~~<sup>20</sup>  
et publié ou notifié  
~~21 NOV. 2022~~

RF  
PREFECTURE DU CANTAL  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 18/11/2022  
015-211502547-20221102-DE\_2022\_026-DE